

Département du CALVADOS
Arrondissement de CAEN
Canton CAEN 1
Commune de Verson (14790)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 25/06/2024	L'an deux mil vingt quatre Le 1 ^{er} juillet à 19h30
DATE D'AFFICHAGE 25/06/2024	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
DATE DE PUBLICATION 12 JUL. 2024	<u>Étaient présents</u> : Mme Donatin, Maire. Mmes Brioul, Delbecque, Perrier, MM. Deau, Gué, Joubin, Le Bourgeois, Adjoint.
NOMBRE DE MEMBRES	Mmes Le Déroff, Letourneur, Roux, Vandercamère-Desmortreux, MM. Bouchard, Courteille, Deloget, Fouchet, Péru, Pignorel, Simon, Conseillers.
EN EXERCICE : 27	<u>Absents excusés</u> :
PRÉSENTS : 19	Mme Lanfranc De Panthou a donné pouvoir à Mme Brioul Mme Héroult a donné pouvoir à M. Le Bourgeois
VOTANTS : 25	M. Monsimier a donné pouvoir à Mme Donatin M. Stoffel a donné pouvoir à Mme Perrier M. Le Rétif a donné pouvoir à Mme Roux M. Grelier a donné pouvoir à Mme Letourneur Mmes Grenèche, Mme Quesnel
	Secrétaire de séance : M. Courteille

OBJET : AVENANT À LA CONVENTION AVEC LA FREDON : MODIFICATION DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE

M. Le Bourgeois, maire adjoint délégué aux espaces publics et au cadre de vie, rappelle que depuis 2019, la commune est signataire d'une convention avec la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles), visant à lutter contre le frelon asiatique et proposant notamment des actions de destruction des nids.

La convention permettait jusqu'alors de bénéficier d'une prise en charge de 30% du coût de destruction d'un nid, grâce à une aide du Département ; le solde restant à la charge de la commune.

La prise en charge du Département est modifiée en 2024, elle devient forfaitaire (entre 17€ et 30€ selon la hauteur du nid, contre une aide variant entre 21€ et 33€ aujourd'hui) et son enveloppe annuelle dédiée à l'aide à la FREDON est plafonnée à 100 000 €.

Il en découle que la part à la charge de la commune sera plus importante, voire totale lorsque l'enveloppe sera consommée (ce qui s'est produit de fait en 2023).

Pour information, le budget consacré à ce dispositif par la commune était de 1 417 € en 2022 et de 1 747 € en 2023. Une enveloppe de 2 000 € est prévue au BP2024.

Afin de poursuivre la lutte contre les frelons asiatiques et le service apporté aux Versonnais, il est proposé d'autoriser la signature de l'avenant à la convention avec la FREDON.

La commission EPCV qui s'est réunie le 26 juin 2024 a émis un avis favorable à ce renouvellement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Madame la Maire à signer l'avenant à la convention avec la FREDON, tel que présenté et annexé à la présente délibération,
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Maire,



Nathalie DONATIN